

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 juin 2009, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-06-162: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-163 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2009.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Modification au règlement 258-2008.
8. A) Emplois étudiants : préposé à l'entretien des parcs, animateur Parc Saint-Jean-Optimiste.

- B) Tarification pour le service d'animation au parc Saint-Jean-Optimiste
9. Engagement d'employés, de machinerie et achat de matériaux pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable.
 10. Demande du comité Opération enfant soleil.
 11. Dossier des fosses septiques de Simon Thiffeault et Sébastien Bordeleau.
 12. a) Le Nouvelliste/annonce dans le cahier spécial sur la MRC de Mékinac.
b) L'Hebdo Mékinac des Chenaux/publicité pour le Festival Champêtre.
c) Publicité radiophonique pour Festival Champêtre
 13. a) Formation de pompiers volontaires.
b) Achat d'une lance pour le service d'incendie
 14. Adoption du rapport financier 2008 de l'office municipal d'habitation de Sainte-Thècle.
 15. La politique applicable pour la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche, situé au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste.
 16. RGMRM/modification de tarification pour les conteneurs de recyclage.
 17. Demande de dérogation mineure pour le 750, chemin Canton-de-Le Jeune à Sainte-Thècle.
 18. Jean-Louis Lajoie Inc./proposition pour changer une pompe sur le système de chauffage de l'Hôtel de Ville.
 19. Sébastien Moreau demande de déplacer la borne-fontaine face au stationnement de sa propriété.
 20. Le Club de golf Le Saint-Rémi /invitation à la classique annuelle.
 21. Demande d'aide financière :
 - a) AFEAS de Sainte-Thècle pour l'organisation d'un souper-spectacle.
 - b) Club Quad Rive-Nord Inc. pour une commandite publicitaire sur la carte routière du club.
 - c) Défi têtes rasées de Leucan pour Olivier Hudon.
 - d) Info-Aînés Mauricie demande de contribution
 22. Promotion Ste-Thècle Inc/Festival Champêtre/activités sur le parc Saint-Jean-Optimiste et la fermeture de la rue Saint-Jean.
 23. Rencontre avec Forget-Aubin pour le lac des chicots.
 24. Marcel Guimond & Fils Inc. offre de calcium abat poussière

25. Pierre Vallée demande d'installer une purge d'eau potable au bout de la rue Vallée.
26. Politique familiale
27. Questions de l'assistance
28. Affaires nouvelles :
 - a) Demande de Éric Moreau pour offrir un point de service de la SAQ
 - b) Demande de Donat Gingras du Comité territorial de développement social Mékinac
 - c) Radio Canada demande d'appui suite aux compressions
 - d) Pétition pour le nettoyage de fossé dans le chemin Saint-Pierre Sud
 - e) Demande de Marc Déglise d'enlever la clôture le long de sa propriété
 - f) Soumission de Lebel Asphalte pour rapiéçage dans diverses rues
 - g) Proposition de service de la firme d'ingénieur MESAR
 - h) Demande de Line Bacon pour allonger le tuyau d'égout pluvial
 - i) Demande de Caroline Poisson pour organiser un marché au puce de quartier
 - j) Engagement d'un inspecteur en bâtiment de la MRC de Mékinac
 - k) Proposition de France Déry pour notre demande de projet dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
29. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-164: Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2009

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2009 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2009, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mai 2009

- **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Réception d'un avis d'analyse du phosphore à l'effluent de la station d'épuration de Sainte-Thècle pour la période du 15 mai au 14 octobre 2009.

Réception d'un avis concernant l'accord d'une permission générale à toutes les municipalités et régies intermunicipales afin qu'elles puissent, jusqu'au 31 mars 2010, modifier certains contrats conclu avec une entreprise exploitant un centre de tri.

Réception d'un avis de dépôt en date du 12 mai 2009 de 55 260.50\$ dans le cadre du programme d'assainissement des eaux municipales.

Réception d'une lettre nous signifiant l'importance d'avoir un plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza ainsi qu'une liste des coordonnées des ressources essentielles et de relève en région.

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Réception d'un bilan du suivi de la qualité de l'eau au Lac des Chicots en 2008. Le MDDEP nous informe que le lac est à un stade intermédiaire avancé d'eutrophisation et nous recommande l'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. Cela aurait pour but de ralentir le processus de dégradation du lac.

Le MDDEP nous autorise à procéder à l'installation d'un système de désinfection de l'eau potable à la station de pompage des puits et au réservoir d'eau potable.

- **Ministre des Transports**

Le MTQ accuse réception de notre correspondance du 29 avril 2009 dont l'objet était : « *Demande d'aide financière au Fonds conjoncturel* ».

- **Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec**

Réception d'une lettre témoignant la reconnaissance de l'ACRGTQ aux municipalités qui ont modifié leurs documents contractuels pour y prévoir une clause d'ajustement du prix du bitume. Une liste non exhaustive des municipalités concernées est jointe à cette correspondance. L'ACRGTQ en profite aussi pour rappeler les motifs justifiant leur demande initiale aux municipalités n'ayant pas encore agis en ce sens.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

Réception du Mini Scribe pour les activités du mois de mai 2009 nous informant que les frais pour la délivrance de documents ont été indexés à compter du 1^{er} avril 2009.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

Réception d'une invitation à consulter le Plan d'action 2009-2010 du Centre de gestion de l'équipement roulant au : <http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca/Pages/qui/PlansDaction.shtm>

Réception de la confirmation de l'indexation des taux de location au 1^{er} avril 2009 de 2,1%, telle que prévue en septembre 2008.

- **Coopérative de développement régional Centre-du-Québec/Mauricie**

Réception d'une invitation au 13^e tournoi de golf au profit du développement coopératif du territoire qui se tiendra le mercredi 3 juin 2009 au Club de golf Canton de Warwick.

- **Commission de protection du territoire agricole**

Réception de l'avis de conformité demandé par Mario Darveau. La Commission indique que le projet de construction est conforme à la loi en raison d'un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles sur ce lot.

Réception d'un avis de conformité concernant la déclaration de la Ferme G. et C. Tessier SENC pour procéder au lotissement ou à l'aliénation d'une superficie à l'égard de laquelle elle évoquait un droit aux articles 101 et 103 de la loi. L'acte intervenu le 26 mars est conforme à la loi.

- **Commission scolaire de l'Énergie (Annexe « A »)**

Réception du plan stratégique 2008-2013 de la Commission scolaire de l'Énergie.

Réception, pour consultation, d'un projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de l'Énergie pour les années 2009-2010 à 2011-12.

- **Curriculum vitae**

Hugo Antonio Jaramillo Caro, 90, 3e Avenue Nord, Ste-Thècle, emploi étudiant
Mathieu Goulet, 2744, chemin Saint-Pierre Nord, Ste-Thècle, emploi étudiant
Stéphanie Groleau, 1661, chemin Saint-Pierre Sud, Ste-Thècle, emploi étudiant
Jessica Guillemette, 190, rue Centenaire, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant
Jessyca Rheault, 710, rue Saint-Jacques, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant
Olivier St-Amant, 770, route 352, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant
Andréa Lahaie, 160, rue Lacordaire, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant
Annabelle St-Amant, 770, route 352, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant
Cindy Vandal, 1810, chemin Saint-Pierre Sud, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant
Audrée Rompré Ferland, 170, rue Villeneuve, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant
Dany Gagnon, 590, rue Bédard, Ste-Thècle, recherche un emploi journalier
Marc Audy, 521, Notre-Dame, Ste-Thècle, recherche un emploi journalier
Guylaine Gervais, 252, Notre-Dame, Ste-Thècle, recherche un poste de secrétaire
Dominique Paillé, 331, rue Piché, Ste-Thècle, recherche un poste en administration
Yves Béland, 231, rue Notre-Dame, Ste-Thècle, recherche un poste de journalier
Dominick Hudon, 390, rue Bédard, Ste-Thècle, recherche un poste de journalier

- **École primaire Masson**

Réception de la réponse quant à la demande des Gymna-Thècles de louer le gymnase deux fois par semaine, pendant 6 semaines à partir du 1er juillet. L'École Masson ne fait pas de location durant l'été.

- **Fédération Québécoise des Municipalités**

Réception d'une invitation de la FQM d'adhérer aux Fleurons du Québec et à participer à la 4e édition de la classification horticole des municipalités.

La FQM accueille favorablement l'annonce du premier ministre Jean Charest quant à la reconduction de l'entente pour le transfert de taxe sur l'essence. Par contre, la FQM désire rappeler aux deux gouvernements concernés la nécessité de rendre rapidement disponible l'argent déjà annoncé pour des investissements dans les infrastructures municipales.

La FQM est fière de s'associer à Peintures récupérées du Québec pour annoncer la création du fonds RecycFluo qui vise à soutenir financièrement les municipalités souhaitant adhérer au circuit municipal de récupération des lampes fluocompactes RecycFluo. Un fonds de 100 000\$ est disponible et la FQM rembourse, depuis mars 2009, les factures des municipalités adhérentes pour les services de collecte et de récupération des fluocompactes directement à Peintures récupérées du Québec, et ce, jusqu'à épuisement de l'enveloppe du fonds.

- **Fondation du Centre de Santé et de Services Sociaux de l'Énergie**

La Fondation nous remercie pour le don de 100\$ qui a été fait par la municipalité de Sainte-Thècle dans le cadre de leur campagne annuelle de financement pour la réalisation du projet de l'imagerie par résonance magnétique.

- **Fondation rues principales**

Réception d'une invitation au colloque annuel qui se tiendra le mercredi 23 septembre 2009 au Capitole de Québec.

- **Hockey Mauricie**

Réception d'une affiche Castors de Normandie pour remercier leurs commanditaires. Les Castors ont été proclamés champions dans la catégorie Midget B au tournoi interrégionaux 2009.

- **Journées de la culture**

Réception d'une invitation à participer à la 13e édition des Journées de la culture qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre prochain et d'une invitation à proclamer le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année « Journées de la culture ». Le texte de la résolution et la liste des municipalités ayant joint le mouvement est disponible au www.culturepourtous.ca

- **M.R.C. de Mékinac (Annexe « B »)**

Réception du Plan de développement collectif de la MRC pour 2009-2011.

Réception d'une copie de la résolution 09-05-106 intitulée « Appui à la municipalité de Saint-Narcisse : demande de précisions concernant le statut du bureau de renseignement agricole de la MRC des Chenaux »

La MRC nous octroie une subvention de 30 000\$ pour notre projet de mise en valeur des

ressources du milieu forestier Volet II, année 2009 consistant en l'amélioration du chemin reliant Sainte-Thècle à Saint-Joseph-de-Mékinac.

- **Mutuelle des municipalités du Québec**

Réception d'une invitation de la MMQ à participer à la 4e édition du Mérite MMQ en gestion de risques qui souligne l'excellence des meilleures solutions de préventions.

Réception du bulletin annuel 2008 nous renseignant sur la performance de la municipalité au cours de la dernière année et depuis son adhésion à la MMQ. Ce bulletin nous indique que les ristournes pour 2008-2009 s'élèvent à 6 373\$

- **Office des personnes handicapées du Québec**

L'Office nous indique que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera en même temps que la semaine des municipalités, soit du 1er au 7 juin 2009 et nous invite à mener des activités pendant la SQPH et à profiter de la journée thématique du 4 juin 2009 dédiée à l'emploi pour faire connaître les compétences des personnes handicapées sur le marché du travail, les initiatives des employeurs à valoriser, tout effort particulier en matière d'embauche, de formation ou de maintien en emploi des personnes handicapées.

- **Offre de services**

Robert Pronovost nous offre ses services de fauchage des emprises des chemins et des routes pour notre municipalité à un taux horaire de 65\$ plus taxes pour 2009.

- **Québec Municipal**

Annonce par le premier ministre Jean Charest de la reconduction de l'entente Québec-Canada 2010-2014 pour le transfert de la taxe sur l'essence. L'entente prévoit que le montant de transfert passera de 1.8 milliard à 2.6 milliard de dollars.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

Réception d'une invitation à participer à une rencontre au cours de laquelle les élus et les directeurs généraux des municipalités de la MRC pourront discuter avec l'équipe de Raymond Chabot Grant Thornton de la planification stratégique de la Régie pour les 5 prochaines années.

- **Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice**

La Régie invite le maire, les conseillers et les pompiers à la remise de diplôme aux pompiers et à l'inauguration de la caserne de Grandes-Piles qui aura lieu le vendredi 19 juin 2009, sous la forme d'un 5 à 7.

- **Société de l'assurance automobile du Québec**

Réception d'une lettre de la SAAQ nous avisant du lancement de sa saison de sécurité à vélo.

- **Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie**

Réception d'un avis nous informant qu'une subvention de 520\$ nous est accordée pour le projet « AL/2009/04/09 » dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapés.

France Déry, conseillère veut organiser une activité dans le cadre des journées de la culture entre le 25 et 27 septembre 2009 et demande si des personnes désirent se joindre à elle pour réaliser ce projet.

Rés. 2009-06-165: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mai 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-166 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai 2009 au montant de 128 250.49 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 31 mai 2009 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2009.

Questions de l'assistance

Yves Cossette remercie le conseil pour avoir fait déplacer les bacs de vidange et récupération dans la 4^{ème} avenue Lac Croche Nord.

Léonce Plamondon demande pourquoi les comptes du mois d'avril sont si élevées (Sur la liste d'avril, il y a eu un refinancement d'un prêt au montant de 456 600.00 \$)

Rés. 2009-06-167: Modification du règlement 258-2008

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie les articles suivants du règlement 258-2008 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable de la municipalité de la confection d'un plan d'intervention ainsi qu'un emprunt e 112 240 \$ L'article 3 et l'article 5 du règlement 258-2008 sont remplacés par ceux qui suivent :

ARTICLE 3

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 625 373 \$ pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, approprie l'aide financière de 513 133 \$ du gouvernement du Québec et autorise un emprunt jusqu'à concurrence de 112 240 \$, le devis estimatif étant joint au règlement comme annexe 1 pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

L'emprunt sera remboursé en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexe 2 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-168: Engagement d'employés étudiants comme recenseur pour les chiens, animateurs, préposé à l'entretien des parcs

CONSIDÉRANT que les postes offerts sont deux recenseurs pour les chiens, quatre animateurs pour le parc et deux préposés à l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection pour l'embauche des étudiants pour l'été 2009 recommande d'engager

Pour l'animation au parc Saint-Jean : Mathieu Goulet coordonnateur et animateur, Jessica Guillemette et Samuel Delcourt animateurs (trices)

Pour l'entretien des parcs Olivier St-Amand et Hugo Antonio Jaramillo Caro

Pour le recensement des chiens : Marie-André Paquin et Jessica Reault

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2009 dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2009 (Marie-Pierre Lefebvre comme animatrice au parc Saint-Jean-Optimiste);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne les services des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Mathieu Goulet coordonnateur animateur son salaire horaire sera de 10.50 \$, il débutera son travail le 15 juin 2009 pour 8 semaines. Jessica Guillemette, Samuel Delcourt et Marie-Pierre Lefebvre, animateur (trices). Salaire horaire : 9,00 \$. Début du travail : 22 juin 2009 pour 7 semaines.

Entretien des espaces verts des parcs : Olivier S-Amand et Hugo Antonio Jaramillo Caro. Début du travail : 02 juin 2009 ou selon disponibilité pour environ 12 semaines. Salaire horaire : 9,00 \$. (Mathieu Goulet pour aider à l'entretien des parcs jusqu'au 15 juin 2009)

Recenseur de chiens : Marie-Andrée Paquin et Jessica Reault. Début du travail: 22 juin 2009 pour 6 semaines. Salaire horaire : 9.00 \$

2 ° offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2009, savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant cinq dollars par jour par enfant.

3 ° Les heures de formation faites en dehors de ces horaires seront rémunérées au taux indiqué au premier paragraphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-169 : Tarification des enfants inscrits au service d'animation du parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2009

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années les activités étaient gratuites pour les enfants inscrits au service d'animation estivale du parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que les municipalités environnantes chargent un montant d'inscription pour les enfants de leur service d'animation estivale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant minime d'inscription pour se service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle chargera un montant aux enfants inscrits au service d'animation offert au parc Saint-Jean-Optimiste durant la saison estivale 2009. Les heures d'activités seront de 9h00 à 12h00 et de 13h00 a 16h00. Le coût d'inscription pour les enfants dont les parents sont propriétaires ou locataires dans la municipalité de Sainte-Thècle sera de 15.00 \$ pour un premier enfant, 10.00 \$ pour un deuxième enfant et gratuit pour les enfants suivants de la même famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-170 : Engagement d'employés, de la machinerie pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle exécutera les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable en régie;

CONSIDÉRANT que pour effectuer ces travaux la municipalité a besoin d'embaucher des employés supplémentaires et de la machinerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Normand Boutet et Jérôme Légaré comme employé occasionnel et s'il devient nécessaire d'engager un autre employé occasionnel l'inspecteur municipal est autorisé à engager Yves Béland
- Autorise l'inspecteur municipal à engager la machinerie nécessaire pour

l'exécution de ces travaux. La priorité sera donnée aux entrepreneurs locaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-171 : Achat de matériaux pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues

- de Réal Huot Inc au montant de 41 181.27 \$
- de Emco au montant de 4 1937.58 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission de Réal Huot Inc. au montant de 41 181.27 \$ pour la fourniture de pièces d'aqueduc pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable (numéro de soumission 1018248 daté du 1 juin 2009).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-172 : Demande du comité d'Opération enfant soleil

CONSIDÉRANT que Chantale Trudel, présidente de l'équipe Opération Enfant Soleil de Sainte-Thècle désire organiser un beach party au parc Saint-Jean-Optimiste le samedi 20 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Opération Enfant Soleil de Sainte-Thècle d'utiliser du parc Saint-Jean-Optimiste pour cette activité de financement ainsi que les tables du parc et les employés municipaux pour les déménager. Le conseil autorise aussi le paiement du permis d'alcool demandé par Opération Enfant Soleil lors de la soirée hommage à Pierrette Ayotte au coût de 75.00 \$ qui a été payé par Marthe St-Arneault.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dossier des fosses septiques :

Simon Thiffeault : il a acheté le chalet de Claude Baril sur la 9^{ème} Avenue Lac Croche Sud et la Régie de Gestion des matières résiduelles de la Mauricie à envoyer la lettre à Claude Baril pour vidanger sa fosse septique. Il n'a donc pas reçu l'avis et n'a pas dégagé sa fosse et la régie lui a facturé un déplacement inutile de 90.00 \$.

Sébastien Bordeleau : il a acheté le chalet de Jacqueline Charest dans le Domaine-Lessard et la Régie de Gestion des matières résiduelles de la Mauricie à envoyer la lettre à Jacqueline Charest pour vidanger sa fosse septique. Il n'a pas de fosse septique et la régie lui a facturé un déplacement inutile de 90.00 \$.

Rés. 2009-06-173 : Dossier des fosses septiques de Simon Thiffeault et Sébastien

Bordeleau

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule les déplacements inutiles imposés par la Régie de Gestion des Matières résiduelles de la Mauricie en 2008 à Simon Thiffeault du 101, 9^{ème} Avenue Lac Croche Sud et de Sébastien Bordeleau 541, Domaine-Lessard au montant de 90.00 \$ chacun et demande à la Régie de créditer ces montants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-174 : Le Nouvelliste/annonce dans le cahier spécial sur la MRC de Mékinac

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de publier une annonce dans le cahier spécial sur la MRC de Mékinac du Nouvelliste d'une grandeur de 1/8 de page pour un montant de 250.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-175 : L'Hebdo Mékinac des Chenaux/publicité pour le Festival Champêtre

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de publier une annonce dans l'Hebdo Mékinac des Chenaux dans le cadre du Festival Champêtre de Sainte-Thècle d'un format carte d'affaire au coût de 124.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-176 : Publicité radiophonique pour le Festival Champêtre

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de contribuer à la campagne publicitaire radiophonique de 100.1 Rythme FM dans le cadre des activités de Promotion Sainte-Thècle Inc. pour trois événements majeurs qui se dérouleront à Sainte-Thècle en 2009 soit : le Festival Champêtre, le MotoCross ainsi que le spectacle de fin d'année au coût de 525.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-177 : Formation de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que les pompiers volontaires de Sainte-Thècle doivent suivre des formations pour effectuer adéquatement leur travail ;

CONSIDÉRANT que Formation Conseil Mauricie a planifié un formation en Secourisme et premiers soins :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que les pompiers volontaires, Stéphane Bacon, Stéphane Magnan et Jacques Ricard suivent la formation en Secourisme et premiers soins. Cette formation se donne à Saint-Adelphe et coûte environ 100.00 \$ par participant. Leur frais de déplacement sera assumé par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-178 : Achat d'une lance pour le service d'incendie

CONSIDÉRANT que le chef pompier aimerait avoir une lance pistolet pour son service d'incendie ;

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'une lance Saber 1-1/2 " pistolet pour le service d'incendie de Aréo-Feu au coût de 784.48 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-179 : Rapport financier de l'OMH de Sainte-Thècle au 31 décembre 2008

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve les états financiers 2008 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle tels qu'ils ont été présentés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, comptables agréés. Les revenus totalisent 74 889 \$ tandis que les dépenses s'élèvent à 110 352 \$ d'où un déficit total de 35 463 \$. La Société d'Habitation du Québec rembourse 90% de ce montant, ce qui représente une somme de 31 917 \$, et la Municipalité de Sainte-Thècle le solde de 10%, soit 3 546 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La politique applicable pour la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche, situé au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste

Le conseil rappelle la soirée de consultation qui aura lieu lundi le 8 juin 2009 à la Salle Aubin à 19h30.

Rés. 2009-06-180 : RGMRM/modification de tarification pour les conteneurs de recyclage

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la nouvelle entente pour la fourniture et la levée d'un conteneur de recyclage pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) proposé par la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie. Le prix pour la location d'un

conteneur est de 600.00 \$ annuellement pour 1 levée à tout les 2 semaines.

- autorise Louis Paillé, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité cette entente avec la Régie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-181 : Demande de dérogation mineure de Chantal Héroux et Raymonde Cossette pour son immeuble situé au 750 chemin du Canton de Le Jeune à Sainte-Thècle lot 27-P et 28-P

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par Chantal Héroux et Raymonde Cossette concernant un empiètement de 2,47 mètres dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 8-90 interdit toute construction dans la marge de recul avant qui est de 7,6 mètres de l'emprise du chemin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme suite à l'étude de ladite demande le 13 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle permet la dérogation mineure suivante à Mesdames Chantal Héroux et Raymonde Cossette pour le 750, chemin du Canton de Le Jeune à Sainte-Thècle (lot 27-P et 28 -P) :

- Soit une marge avant de 5,13 mètres au lieu de 7,6 mètres tel que requis dans le règlement de zonage 8-90.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-182 : Jean-Louis Lajoie Inc. /proposition pour changer une pompe sur le système de chauffage de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT qu'une pompe du système de chauffage de l'hôtel de Ville est défectueuse et qu'il faut la remplacer ;

CONSIDÉRANT l'offre de Jean-Louis Lajoie Inc. pour le remplacement de cette pompe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission de Jean-Louis Lajoie Inc. au montant de 1127.78 \$ plus le temps de l'installation (4 à 6 heures à 72.00\$/l'heure) taxes en sus pour remplacer une pompe sur le système de chauffage de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-183 : Sébastien Moreau demande de déplacer la borne-fontaine face au stationnement de sa propriété

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Sébastien Moreau de déplacer une borne-fontaine face au stationnement de sa propriété du 250, rue Villeneuve ;

CONSIDÉRANT que cette borne-fontaine a été installée à cet endroit il y a plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de déplacer cette borne-fontaine conditionnement au paiement des frais de ce déplacement par le propriétaire Monsieur Sébastien Moreau. Le coût de la relocalisation de cette borne-fontaine est estimé à environ 5 000.00 \$; cependant lorsque le coût réel des travaux sera connu, c'est ce montant qui sera chargé au propriétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-184 : Le Club de Golf Le Saint-Rémi/invitation à la classique annuelle

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer un forfait golf et souper et 3 soupers pour les membres du conseil disponible pour assister à la classique annuelle du golf St-Rémi au coût de 85.00\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-185 : AFEAS de Sainte-Thècle demande d'aide financière pour l'organisation d'un souper-spectacle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'AFEAS de Sainte-Thècle pour la réalisation d'une dernière activité de l'année 2008-2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ à l'AFEAS de Sainte-Thècle pour l'organisation d'un souper-spectacle qui se aura lieu le 2 juin 2009 à la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-186 : Club Quad Rive-Nord Inc. demande de commandite publicitaire sur la carte routière du club

CONSIDÉRANT que le Club Quad Rive-Nord nous demande une commandite apparaissant sur la carte routière du Club pour l'année 2009-2010 ;

CONSIDÉRANT que le sentier de VTT passe dans notre municipalité et est un facteur économique important pour notre économie locale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité sur la carte routière du Club Quad Rive-Nord Inc. pour l'année 2009-2010 au coût de 150.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Défi têtes rasées de Leucan demande d'aide financière pour Olivier Hudon

Le conseil municipal n'accorde pas d'aide financière à Olivier Hudon ; car la municipalité a déjà accordé une aide financière à deux personnes de Sainte-Thècle pour le défié têtes rasées de Leucan.

Rés. 2009-06-187 : Info-Aînés Mauricie demande de contribution

CONSIDÉRANT la demande de contribution aux municipalités pour un service gratuit pour les aînés de Info-Aînés Mauricie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une contribution financière de 195.56\$ à Info-Aînés Mauricie pour défrayer le montant de la distribution dans chaque foyer, une enveloppe contenant une carte aimantée et une lettre d'information remplie des numéros de téléphone pour communiquer avec Info-Aînés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-188: Promotion Ste-Thècle Inc./Festival Champêtre/activités sur le parc Saint-Jean-Optimiste et la fermeture de la rue Saint-Jean

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc. organise le Festival Champêtre sur le parc Saint-Jean-Optimiste les 3, 4 et 5 juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'utilisation du Parc Saint-Jean-Optimiste par Promotion Ste-Thècle Inc. pour les activités du Festival Champêtre et de fermer une partie de la rue Saint-Jean au besoin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rencontre avec Forget-Aubin pour le lac des Chicots

Le conseil demande de prévoir une rencontre avec Forget-Aubin le 15 juin 2009 à 19h00 ou à une date ultérieure.

Rés. 2009-06-189 : Marcel Guimond & Fils/offre de calcium comme abat poussière pour les chemins de gravier

CONSIDÉRANT l'offre de Marcel Guimond & Fils Inc. pour la fourniture et l'épandage

de chlorure de calcium pour nos chemins en gravier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accepte l'offre de Marcel Guimond & Fils Inc. pour la fourniture et l'épandage de huit (8) tonnes de chlorure de calcium sur les chemins de gravier de la Municipalité de Sainte-Thècle au prix de 580.00 \$ la tonne métrique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-190 : Pierre Vallée demande d'installer une purge d'eau potable au bout de la rue Vallée

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Pierre Vallée d'installer une purge au bout de la rue Vallée afin de nettoyer le réseau d'eau potable parce que le tuyau ne fait pas de boucle ;

CONSIDÉRANT que cette situation peut causer de l'eau stagnante et impropre à la consommation ;

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à installer une purge pour l'eau potable au bout de la rue Vallée. Le coût de ce travail incluant les pièces est estimé à 1 500.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil municipal demande à l'inspecteur municipal de vérifier s'il y a d'autres rues qui auraient besoin d'une telle purge d'eau potable et si c'est le cas la municipalité en installera une purge à ces rues à raison d'une par année.

Rés. 2009-06-191 : Politique familiale

- Considérant que la municipalité de Sainte-Thècle veut se doter d'une politique familiale ;
- Considérant qu'en adoptant une politique familiale, la municipalité de Sainte-Thècle veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés ;
- Considérant l'importance que la municipalité de Sainte-Thècle attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir.
-

Il est proposé par Jacques Tessier

Appuyé par André Lacombe

1. Identification du ou de la signataire du protocole

- Que le conseil municipal autorise Alain Vallée, maire, à signer le protocole

d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

2. Mention relative à la création du poste de responsable des questions familiales

- Que le conseil municipal crée un poste de responsable des questions familiales au sein du conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles dans la municipalité.

3. La désignation d'une ou d'un élu responsable des questions familiales

- Que le conseil municipal désigne France Déry, conseillère au poste de responsable des questions familiales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Lefebvre pose des questions concernant la couverture des téléphones cellulaires, sur l'embauche des étudiants et demande à quel endroit la municipalité achète l'abat poussière.

Gaston Groleau nous informe qu'il y a un trou au coin du chemin Saint-Pierre Nord et du chemin Petit Saint-Georges.

Yvon Goulet dit qu'il a eu un téléphone concernant l'installation d'une boîte postale dans le chemin Saint-Pierre Nord et demande si le pont appartenant au Canadien National va être réparé.

Yves Cossette demande si les étudiants qui travaillent pour la municipalité son couvert par notre assurance.

Affaires nouvelles :

Rés. 2009-06-192 : Éric Moreau demande d'appui pour un point de service de la Société des Alcools du Québec

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de point de service de la Société des Alcools du Québec dans la municipalité de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que les citoyens de notre municipalité doivent parcourir plus 30 kilomètres pour se rendre à la succursale de la Société des Alcools du Québec la plus proche soit celle de Saint-Tite ou au Lac-aux-Sables ;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a été déclarée par le gouvernement du Québec «Municipalité dévitalisée» ;

CONSIDÉRANT qu'un point de service de la Société des Alcools du Québec dans notre municipalité serait bénéfique économiquement ;

CONSIDÉRANT que ce point de service pourrait être situé dans l'épicerie ou dans un dépanneur de notre municipalité et contribuerait à consolider des emplois localement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie fortement la demande de Monsieur Éric Moreau d'offrir à la population de Sainte-Thècle un point de service de la Société des Alcools du Québec ;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-193 : Comité territorial de développement social Mékinac demande de collaboration

CONSIDÉRANT que le Comité territorial de développement social Mékinac désire effectuer une vaste collecte de matériel scolaire neuf ou usagé en bon état du 15 au 26 juin 2009 auprès de la population, dans les écoles et auprès des organismes communautaires ;

CONSIDÉRANT que le Comité distribuera le matériel recueilli aux familles afin de réduire les dépenses qu'elles doivent affronter à l'occasion de la rentrée scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le coût de l'envoi postal dans le cadre de la collecte de matériel scolaire soit un montant de 134.44 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-194 : Compression à Radio Canada demande d'appui

ATTENDU que la Société Radio-Canada est le seul diffuseur public francophone radio-télé-internet ;

ATTENDU que l'importance du rôle de la Société Radio-Canada dans le développement et le soutien d'une identité régionale forte ;

ATTENDU que les compressions annoncées par la direction de la Société Radio-Canada auront pour effet de diminuer cette capacité de développer et de soutenir cette identité régionale ;

ATTENDU que ces compressions ont pour effet de réduire le rayonnement de la Mauricie et du Centre-du-Québec aux antennes nationales radio et télé, ainsi que sur internet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande que soient au moins maintenus, voire augmentés, les effectifs de Radio-Canada en Mauricie et au Centre-du-Québec de manière à assurer un bon rayonnement de ces

régions aux antennes régionales, sur internet et aux réseaux nationaux de la radio et de la télévision publiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-195 : Pétition des résidents du chemin Saint-Pierre Sud

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de faire nettoyer une partie du fossé dans le chemin Saint-Pierre Sud pour un montant d'environ 2 000.00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-196 : Clôture le long de la propriété de Marc Délisle sur la Promenade Laurent Naud

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de faire réparer la clôture situé sur la rue Lacordaire laquelle longe la propriété au numéro civique 471 de la rue Tessier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-197 : Lebel Asphalte/prix pour rapiéçage d'asphalte

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte pour la réparation en asphalte de cinq emplacements dans la municipalité couvrant une surface d'environ 74 mètres carrés au coût de 2 200.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-198 : MESAR/proposition de service pour la mise à niveau des infrastructures d'eau potable

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les offres suivantes des Consultants MESAR :

- L'assistance technique pour la gestion des travaux en régie soit la préparation de documents d'appel d'offres sur invitation et public pour les travaux spécialisés pour un montant estimé à 9 000.00 \$ plus taxes.
- Pour les services durant la construction, le mandat est les services du bureau, les services au chantier, l'assistance pour la mise en route des ouvrages, les plans tels que construits et l'attestation de conformité pour un montant estimé à 22 088.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-199 : Autorisation de fermer les rues Villeneuve, Centenaire, Piché, du Ruisseau, des Hêtres et Veillette pour un marché aux puces en fin mai ou début juin 2010

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle permettra à Caroline Poisson, organisatrice du marché aux puces, de fermer les rues Villeneuve, Centenaire, Piché, du Ruisseau, des Hêtres et Veillette lors du marché aux puces qui aura lieu en fin mai ou début de juin 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-200 : Engagement de l'inspecteur en bâtiment de la MRC de Mékinac

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- engage l'inspecteur bâtiment et en environnement de la MRC de Mékinac à raison d'une journée par semaine soit le mardi. La MRC de Mékinac nous facturera cet inspecteur au taux de 34.00 \$/l'heure et ce incluant les frais de déplacement.
- Autorise cet inspecteur en bâtiment et en environnement à signer les permis et toutes autres documents concernant les règlements d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-201: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) demande dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

CONSIDÉRANT qu'une demande de la municipalité de Sainte-Thècle à été envoyée au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le 26 février 2008, dans le cadre du « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » dans le quel est intégré un parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT la ferme volonté des jeunes à ce que le parc de planche à roulettes soit situé à proximité de la Maison des jeunes, du terrain de balle, du terrain de soccer et des autres installations sportives;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire de l'Énergie à s'impliquer dans le projet de construction d'un parc de planche à roulettes adjacent à l'école primaire Masson;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a reçu confirmation d'une somme de 25 000 \$ dans le cadre de la mesure « Embellissement des cours d'école » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et que les travaux totalisant 88 000 \$ débiteront à l'été 2009 dans la cour de l'école Masson;

CONSIDÉRANT l'importance de conclure rapidement, à cette fin, une entente avec la Commission scolaire de l'Énergie et ce avant le 30 juin 2009;

CONSIDÉRANT les retombées importantes attendues de ce projet rassembleur au niveau des activités sportives pour les jeunes de la municipalité de Sainte-Thècle;
CONSIDÉRANT également les avantages d'une concertation municipale-scolaire afin d'offrir à la population une diversité de services sportifs de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Daniel Allard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Thècle demande à Madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une réponse à notre projet présenté dans le cadre du «Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique» et qu'une décision exceptionnellement rapide de votre part serait grandement appréciée afin d'assurer le succès de ce partenariat ainsi que du projet de parc de planche à roulettes.

QUE copie conforme soit envoyée à Madame Julie Boulet, députée de Laviolette, ministre des transports et ministre responsable de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-202: Levée de la séance

À 20 heures 20 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu que soit levée la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 22 juin 2009, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-06-203: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont tous présents, ils demandent d'ajouter un item au point 5 B concernant une demande d'aide financière de la Fabrique de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures pour traiter des sujets suivants :

1. Modification de l'embauche des étudiants.
2. Adoption du règlement 261-2009 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche, située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste
3. Élection municipale/vote par correspondance.
4. Demande de partenariat à la Commission Scolaire de l'Énergie pour la construction d'un parc de planche à roulette.
5. A) Promotion Ste-Thècle Inc. /sécurité durant le Festival Champêtre.
B) Fabrique de Sainte-Thècle/demande d'aide financière
6. Questions de l'assistance.

7. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-204: Modification de Engagement d'employés étudiants comme, animateurs, préposé à l'entretien des parcs

CONSIDÉRANT que Mathieu Goulet a refusé le poste de coordonnateur et animateur pour l'animation au parc Saint-Jean-Optimiste et qu'il désire continuer à faire l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel employé doit être engagé pour le remplacer à l'animation du parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que la concierge de l'hôtel de Ville est en congé de maladie et que personne n'a été engagé pour faire l'entretien extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT que avec le nouveau règlement concernant le débarcadère du parc nous aurons besoin d'employés la fin de semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie de la manière suivante la résolution 2009-06-168 concernant l'embauche retienne les services des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Andréa Lahaie remplacera Mathieu Goulet.

Entretien des espaces verts des parcs et au débarcadère du parc Saint-Jean-Optimiste : Mathieu Goulet, Olivier St-Amand et Hugo Antonio Jaramillo Caro

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-205 Adoption du règlement 261-2009 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du lac Croche, située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de régir l'accès au Lac Croche par la rampe de mise à l'eau située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste, et ce, dans l'optique d'une vision à long terme de protection de la qualité de l'eau du lac, des berges et du littoral afin de conserver cet attrait touristique important;

ATTENDU QUE la municipalité est compétente dans le domaine de l'environnement, de la salubrité et des nuisances et peut adopter des règlements en ces matières selon les articles 4 et 19, 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la municipalité peut prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'une tarification selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU' avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

FRANCE DÉRY

APPUYÉ PAR:

ANDRÉ BEAUDOIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-2009 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Article 1 - Définitions

« **Embarcation de pêche** » : Embarcation à moteur de style chaloupe

« **Rampe de mise à l'eau municipale** » : Rampe de mise à l'eau municipale située au débarcadère du parc St-Jean-Optimiste.

Article 2 - Accès au Lac Croche

L'accès au Lac Croche pour une embarcation à moteur, tant pour sa mise que sa sortie de l'eau, doit se faire par la rampe de mise à l'eau municipale.

L'alinéa précédent ne s'applique pas dans le cas du propriétaire riverain qui utilise sa propriété riveraine du Lac Croche pour la mise à l'eau ou la sortie de l'eau de sa propre embarcation à moteur. Il est cependant interdit à quiconque de permettre, pour une embarcation à moteur, l'accès au Lac Croche via un autre terrain que la rampe de mise à l'eau municipale.

Article 3 - Heures d'ouverture

La rampe de mise à l'eau est ouverte, tous les jours, de 9h à 19h entre le 24 juin et le 31 août.

Article 4 - Utilisation de la rampe de mise à l'eau municipale

Pour accéder au Lac Croche avec une embarcation à moteur par la rampe de mise à l'eau municipale, toute personne doit respecter les conditions suivantes :

- a) Détenir ou se prévaloir des droits conférés par une vignette journalière ou annuelle émise en vertu du présent règlement.

- b) Faire la preuve que son embarcation a été préalablement lavée.

Article 5 - Vignettes

Le gardien de la rampe de mise à l'eau est autorisé à délivrer une vignette annuelle ou quotidienne, selon le cas, aux personnes suivantes qui lui ont déposé une demande sur le formulaire annexé au présent règlement (Annexe A) pour en faire partie intégrante et qui ont acquitté les frais prescrits à l'article 5 du présent règlement. Une vignette est requise pour chaque embarcation à moteur.

- a) **Au propriétaire d'immeuble et au résident** de la municipalité, une **vignette annuelle** peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec leur embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale.
- b) À toute personne **louant un emplacement de camping de manière saisonnière** sur un terrain de camping situé sur le territoire de la municipalité, une **vignette annuelle** peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec son embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale
- c) À toute personne, une **vignette annuelle** peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec son **embarcation de pêche à moteur ou son ponton** à la rampe de mise à l'eau municipale **si l'embarcation a un moteur de 50HP et moins**..
- d) **À toute personne, une vignette quotidienne** peut être émise pour accéder, avec son embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale.
- e) **À un propriétaire de terrain de camping** situé sur le territoire de la municipalité, un nombre suffisant de vignettes annuelles transférables peuvent être émises pour permettre à ses clients d'accéder, avec leur embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale.

Article 6 - Tarification

Les tarifs exigibles préalablement à l'émission de vignettes sont les suivants :

- a) 0\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 5a)
- b) 0\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 5b)
- c) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 5c)
- d) pour une vignette émise en vertu de l'article 5d)
 - 1. 50\$ pour une embarcation à moteur de 50 HP et moins
 - 2. 100\$ pour une embarcation à moteur de 51 à 75 HP
 - 3. 150\$ pour une embarcation à moteur de plus de 75 HP
 - 4. 150 \$ pour une moto marine
- e) 0\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 5e)

Article 7 - Responsable de l'application du règlement

Le gardien de la rampe de mise à l'eau et l'inspecteur municipal nommés par résolution

du conseil sont responsables de l'application du présent règlement, sous réserve des restrictions suivantes :

Seul l'inspecteur municipal est autorisé à émettre un constat d'infraction en cas de contravention au présent règlement;

Seul le gardien de la rampe de mise à l'eau est autorisé à percevoir le tarif et émettre les vignettes prévues au présent règlement.

Article 8 - Amendes

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 200\$ par infraction. Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

Article 9 Droit de visite

Le gardien de la rampe de mise à l'eau et l'inspecteur municipal sont autorisés à visiter et à examiner, entre 7h00 et 19h00, les embarcations, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement est exécuté et pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice des pouvoirs qui leur sont conférés en vertu du présent règlement.

Les propriétaires, locataires ou occupants de ces embarcations, maisons, bâtiments ou édifices sont obligés de recevoir lesdites personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

Article 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Maire

Directeur Général- Secrétaire-Trésorier

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-206 Élection municipale/vote par correspondance

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté un règlement sur le vote par correspondance et est entré en vigueur lors de sa parution à la Gazette officielle du Québec le 16 mai 2009;

CONSIDÉRANT que comme prévu à l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums, les municipalités qui voudront permettre ce mode de votation aux fins de l'élection générale du 1^{er} novembre prochain devront prendre une résolution à cet effet au

plus tard le 1^{er} juillet 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et résolu que le conseil municipal de Sainte-Thècle adopte, conformément à l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums, cette résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée, sur demande, d'exercer son droit de vote par correspondance aux élections et référendum de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-207: Demande de partenariat à la Commission Scolaire de l'Énergie pour la construction d'un parc de planche à roulette

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une subvention au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique »;

CONSIDÉRANT que dans notre projet d'aménagement d'équipement sportif, il est intégré un parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT que ce parc de planche à roulettes pourrait être construit sur une partie ou en totalité sur le terrain de la Commission Scolaire de l'Énergie, situé au 440 rue Saint-Jacques Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'un tel parc de planche à roulettes a déjà été réalisé sur des terrains appartenant à la Commission Scolaire de l'Énergie dans d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et résolu que le conseil municipal de Sainte-Thècle demande à la Commission Scolaire de l'Énergie :

- La possibilité de disposer d'une partie de terrain derrière l'école Masson pour aménager un parc de planche à roulettes;
- De défrayer le coût de l'asphaltage et de la clôture entourant ce parc de planches à roulettes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-208 Promotion Ste-Thècle Inc./sécurité durant le Festival Champêtre

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc nous demande d'assurer la sécurité sur le parc Saint-Jean-Optimiste lors du spectacle de Cayouche le samedi 4 juillet 2009;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par tommy Plamondon et résolu que le conseil municipal de Sainte-Thècle engage la compagnie Sécurité de Francheville Inc. pour assurer la sécurité dans la soirée du 4 juillet 2009 au parc Saint-

Jean-Optimiste dans le cadre du Festival Champêtre. Pour 4 agents de sécurité pour environ 5 heures soit de 20 heures à 1 heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-06-209: La Fabrique de Sainte-Thècle/demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Sainte-Thècle nous demande une aide financière pour défrayer une partie du coût à l'embauche d'un étudiant pour faire visiter l'église durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une aide financière de 250.00 \$ à la Fabrique de Sainte-Thècle pour l'activité de la visite de l'église durant la saison estivale 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Renald St-Amand, Michel Rheault, Claude Laflamme et René Guindon posent des questions concernant le règlement sur gestion du débarcadère du lac Croche.
Paul Pageau félicite le conseil municipal d'avoir adopté un règlement pour protéger le lac Croche.
Yves Mongrain pose une question concernant les étudiants engagés pour l'animation au parc.
Hélène Girard parle de l'animation au parc.

France Déry, conseillère se retire du dossier de l'animation au parc ; car elle n'est pas d'accord à ce qu'une personne de la salle nomme le nom d'une personne en public pour s'opposer à son engagement.

Rés. 2009-06-210: Levée de la séance

À 20 heures 31 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu que soit levée la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier